

**GROUPE HYGIENE NUISIBLES**

# Protocole d'intervention



**Groupe Hygiène Nuisibles**

26 avenue de la République, 93170 Bagnolet

Tél : 01.83.75.93.31

Siret : 90120906400012

N°TVA : FR39 901209064

N° Certibiocide : 022687



**contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) - [contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)**



# Sommaires

**Partie 1**

Nos missions

---

**Partie 2**

2 objectifs importants

---

**Partie 3**

3 stratégies clés de l'entreprise

---

**Partie 4**

Résumé



# Traitement de désinsectisation



**actions générales requises en cas d'infestation : Prévention avant traitement**

**La préparation avant traitement est primordiale pour un traitement global efficace.**

Si une pièce n'est pas préparée correctement, le traitement effectué par les entreprises professionnelles ne sera pas optimal.

Il faut sortir et traiter l'ensemble du linge et affaires personnelles de la pièce, démonter la tête de lit, **décoller les plaintes, démonter les prises électriques**, décrocher les cadres du mur et enlever les rideaux.

Écarter ensuite tout le mobilier du mur de 15 cm (lit, armoire, bureaux, etc.).

## **Avant traitement**

Avant de faire intervenir une entreprise professionnelle, nous préconisons en premier lieu l'utilisation régulière de l'**aspirateur** partout où il est possible d'accéder.

**Le bac devra être vidé, et son contenu enfermé hermétiquement dans un sac poubelle qui partira ensuite dans une benne à ordure extérieure. Le bac et le tuyau d'aspiration devront être lavés soigneusement à l'eau chaude.**

Il est également possible d'utiliser un nettoyeur vapeur sur les zones ciblées.

**contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) - [contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)**



# Traitement chimique

Le traitement agit sur les punaises jeunes et adultes ; nous appliquons un accélérateur de croissance sur les larves. Il faut prévoir plusieurs passages pour une efficacité maximale.

Associé à d'autres actions (mécaniques et thermiques) et effectué par un professionnel, il présente un intérêt, notamment par sa rémanence.

Traitement chimique par pulvérisation avec une molécule différente à chaque passage.

Ne pas nettoyer les plaintes pendant 15 jours après l'intervention puisqu'il y a l'effet rémanence.

contactez gratuitement [hygiène nuisibles](https://www.hygiene-nuisibles.fr) au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](https://www.hygiene-nuisibles.fr) -  
[contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)



# Traitement du linge

Le linge doit être lavé à 60°C minimum, et/ou passé au sèche-linge, ou congelé (température de -20°C minimum pendant 5 jours), ou traité dans un caisson chauffant.

Transporter le linge dans des sacs hermétiques pour éviter la propagation des punaises vers des zones non infestées, ou utiliser des sacs hydrosolubles et stocker dans un endroit sain après traitement.

contactez gratuitement **hygiène nuisibles** au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) -  
[contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)

# Traitement des ventilations et des cloisons

## 1- Traitement des gaines de ventilation :

**Nettoyer** la bouche d'aération et la gaine, autant que possible.

**Dans la gaine** : Au préalable, il peut être parfois nécessaire de faire nettoyer la gaine de ventilation/VMC poussiéreuse. Pulvériser le même insecticide, et de la même manière que dans le reste du logement. Au terme des traitements, pulvériser de la **terre de Diatomée en spray**, de façon à la faire adhérer au support. Proscrire la projection de terre de Diatomée à la poudreuse, car elle ne doit pas être respirée, et mise en suspension dans l'air.

**Percement des gaines en dur de VMC (en galva)** : Afin d'injecter de l'insecticide dans une gaine, il faut effectuer cette opération par l'installation de trappes de visite spécifiques. Des trappes de visite existent à cet effet, leur installation est simple.

contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) -  
[contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)

# Traitement des ventilations et des cloisons

**Sur la bouche d'aération** : Pulvériser le même insecticide, et de la même manière que dans le reste du logement. Au terme des traitements, pulvériser de la **terre de Diatomée en spray** dans la bouche d'aération, de façon à la faire adhérer au support. Disposer autour de celle-ci de l'insecticide en gel.

En effet, une infestation se propage très souvent par les gaines de ventilations verticales traversantes et horizontales, mais également par les gaines techniques et électriques.

Une action efficace dans les **gaines est indispensable** à la réussite de l'éradication.

contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) -  
[contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)

# Préconisations générales après traitement

**Reboucher** les fissures (plafond, poutres, mur...) et plinthes avec du mastic ou du silicone.  
**Stocker** l'ensemble des affaires traitées dans un endroit sain (extérieur du bâtiment ou pièces non contaminées) pour éviter une ré-infestation. Ne remettre ces affaires en place qu'après validation de fin de traitement.

contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) - [contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)



# Vérification après traitement

Nous préconisons un nouveau passage des chiens après la fin du traitement pour confirmer l'absence de punaises de lit vivantes immédiatement après un traitement thermique ou 1 à 2 semaines après le dernier traitement chimique. : Si certaines punaises ont survécu, le chien renifleur indiquera leur localisation précise. Avec un délai de vérification trop long, les éventuelles survivantes auraient le temps de se reproduire et de recoloniser les locaux.

contactez gratuitement hygiène nuisibles au 01 83 75 93 31 - [hygiene-nuisibles.fr](http://hygiene-nuisibles.fr) -  
[contact@hygiene-nuisibles.fr](mailto:contact@hygiene-nuisibles.fr)